

TIERCÉ

3 - 6 - 9

Ordre : 124,50

Désord.: 24,90

TRIPLET

8-11-15

Ordre : 3.049,20

Dés. : 1.127,10

LE PETIT VAROIS

70 centimes

14

LA MARSEILLAISE

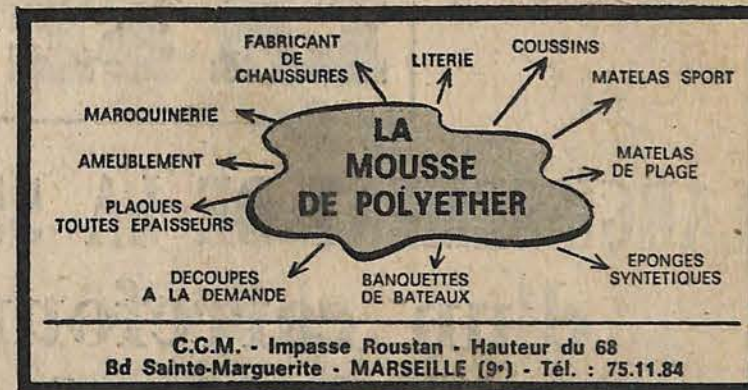
GRAND QUOTIDIEN REGIONAL DE LA DEMOCRATIE

30e Année - No 6.422

**LUNDI
24 AVRIL
1972**

FETE A SOUHAITER
Aujourd'hui : GASTON
Demain : MARC

REDACTION-ADMINISTRATION, 17, cours d'Estienne-d'Orves MARSEILLE (1er) • Téléphone : 33.13.75, 33.95.25 C. C. P. 10 66.15 Marseille



PLÉBISCITE :

GRAVE ÉCHEC

POUR POMPIDOU et la réaction

INDISPUTABLE SUCCÈS DU NON (32%)

Un seul électeur sur trois (36% des inscrits) a voté OUI

ABSTENTIONS : 38 POUR CENT - BLANCS ET NULS : 7 POUR CENT

Il faudra, à tête reposée, dégager les leçons, nombreuses et précieuses de ce scrutin.

Car, les comparaisons avec des élections précédentes ne sont pas aisées. Aucune base n'est entièrement valable.

Maie d'ores et déjà il apparaît clairement que le NON remporte un important et net succès.

Il dépasse les prévisions les plus optimistes.

Il va bien au-delà de tous les sondages, même les plus favorables.

Les couches sociales, comme les paysans, qui ont directement souffert du Marché Commun ont voté sans équivoque NON.

La démonstration est faite qu'un NON uni de toute la gauche aurait permis de battre nettement Pompidou.



A HIRSON (Aisne)

Un

militant

RUGBY

Vainqueurs d'Agen
et Pau

aurait permis de battre nettement Pompidou. Les abstentions (de 14 à 17 pour cent de plus que d'habitude) lui permettent, toutefois, de tirer son épingle du jeu. De se prévaloir d'une majorité de oui.

Mais Pompidou ne pourra pas dissimuler qu'il n'est parvenu, péniblement, qu'à 35 pour cent environ des inscrits.

Un seul électeur sur trois a dit oui à Pompidou. Le plébiscite prend le visage d'un véritable échec personnel. Le monde entier saura désormais que le Président de la République Française est très nettement minoritaire dans le pays.

Sa politique est largement condamnée par l'immense majorité des Françaises et des Français.

C'est la plus évidente des leçons de ce référendum. Elle montre que le pouvoir n'est pas invulnérable. Il peut encore survivre grâce à la division des forces démocratiques.

L'union populaire de toutes les victimes du régime leur donnerait la force nécessaire pour en finir avec ce pouvoir.

Plus que jamais la discussion et la conclusion d'un programme commun de gouvernement et d'action sont à l'ordre du jour.

Le temps presse d'autant plus qu'un tel pouvoir peut être tenté de tirer des leçons de son échec la conclusion qu'il convient de renforcer le caractère autoritaire du régime.

Puissent les autres formations de gauche tirer ces conclusions du scrutin d'hier

Puissent-elles s'engager, enfin, sur les chemins de l'union des forces ouvrières, démocratiques et nationales.

Alors, tout pourrait être permis rapidement...

Georges RIGHETTI.

Une déclaration de Georges MARCHAIS

« Le résultat du référendum - plébiscite constitue un échec sérieux du pouvoir de M. Pompidou. Ce dernier a été désavoué par le pays.

Cet échec atteint toute la coalition réactionnaire qui de l'UDR Tixier-Vignancour, en passant par Lecanuet et Servan-Schreiber, appelait à voter oui.

Par rapport au 2^{me} tour des élections présidentielles elle perd le chiffre considérable de 8 millions de voix. Par contre le NON — pour lequel le Parti Communiste Français était seul à appeler à voter — obtient environ 5 millions de voix, soit plus de 32 pour cent des exprimés. Pourcentage jamais atteint par le Parti Communiste Français.

C'est un grand succès surtout si l'on tient compte des conditions dans lesquelles le Président de la République a pris cette initiative et de la discrimination dont notre Parti a été victime en matière de propagande électorale.

Au vu des premiers résultats on peut constater que dans les milieux industriels, la classe ouvrière a voté massivement NON. De plus, le NON atteint des scores importants dans certains départements à prédominance rurale.

Le résultat confirme ainsi que le PCF dispose d'une influence grandissante dans le pays, qu'il est bien la force déterminante de l'opposition au pouvoir et à sa politique, la grande force de rénovation démocratique et nationale.

En refusant de réaliser l'union de la gauche sur le NON les formations de la gauche non communiste ont empêché de faire de l'échec subi par M. Pompidou une véritable déroute... »



Georges Marchais a accompli, très tôt hier matin, son devoir de citoyen. (AP)

Militant communiste assassiné au matin du référendum

Michel Labroche, employé de la SNCF, 30 ans, a été broyé par une automobile conduite par le nommé Jean Valme, militaire de carrière, dont le père est connu comme un homme de l'UDR. Michel Labroche, au moment de sa mort, gardait des affiches du PCF avec trois de ses camarades. Saluant la mémoire de Michel Labroche, le PCF exige, dans un communiqué, le châtiement du coupable et la dissolution des groupes de choc de l'UDR.

BEZIERS et TOULON s'affronteront en demi-finales

FOOTBALL

Les demi-finales
de la Coupe

REIMS-O.M. et BASTIA-LENS

CYCLISME

POULIDOR
battu au sprint par...
Eddy MERCKX
dans la flèche Wallonne

**dernier
jour
à
promos
loisirs**



Foire de Marseille
Parc Chanot

havas provence

CONTRE LES RAIDS AMÉRICAINS AU VIETNAM MANIFESTATION mardi, à 18 h. 30, à Montpellier AUX ARCEAUX


LE CASTELLET :
**OPÉRATION
ANTI-SOMMEIL**

(Page 14)

La route :
2 MORTS
Un blessé grave
à Bouc-Bel-Air

(Page 14)

Ford Capri



14.600 f
T.T.C.
Crédit COFICA
+ transport et préparation.

Ford Taunus



12.100 F
+ transport et préparation

RÉSULTATS DÉFINITIFS DU RÉFÉRENDUM

ARRONDISSEMENT DE TOULON

TOULON

◆ Canton de Toulon (1^{er})

19e - VALBERTRAND
I. 1.264 ; V. 662 ; E. 600.
NON 184 - OUI 416
12e - RIVIERE-NEUVE
I. 1.653 ; V. 762 ; E. 667.
NON 218 - OUI 449
18e - ECOLE VALBERTRAND
I. 1.265 ; V. 636 ; E. 564
NON 176 - OUI 388
3e - ECOLE FENELON
I. 1.743 ; V. 833 ; E. 736.
NON 267 - OUI 469.
No 11 - ECOLE BARBES
I. 1.228 ; V. 587 ; E. 533.
NON 238 - OUI 295
No 20 ECOLE DU TEMPLE
I. 1.765 ; V. 839 ; E. 736.
NON 222 - OUI 514
No 6 ECOLE BARBES
I. 1.183 ; V. 558 ; E. 519.
NON 264 - OUI 255
No 2 ECOLE PONT-DU-LAS
I. 1.595 ; V. 774 ; E. 707.
NON 194 - OUI 513
No 5 ECOLE PONT-NEUF
I. 1.446 ; V. 651 ; E. 592.
NON 225 - OUI 367
No 17 ECOLE FORT-ROUGE
I. 2.063 ; V. 912 ; E. 833.
NON 366 - OUI 467
No 15 ECOLE 4 CHEMINS DES
ROUTES
I. 1.491 ; V. 784 ; E. 694.
NON 161 - OUI 533
No 6 ECOLE DU PONT-NEUF
I. 1.166 ; V. 516 ; E. 472.
NON 195 - OUI 277
B. 2 - ECOLE LA BEUCAIRE
I. 815 ; V. 516 ; E. 414.
NON 211 - OUI 203.
B. 9 - ECOLE FILLES ST-ROCH
I. 1.677 ; V. 824 ; E. 726.
NON 209 - OUI 517.
No 7 CET ROUVIERE
I. 1.610 ; V. 744 ; E. 643.
NON 163 - OUI 480
No 4 ECOLE MOURILLON
I. 1.523 ; V. 728 ; E. 665.
NON 149 - OUI 516
No 13 ECOLE CLARET
I. 1.460 ; V. 696 ; E. 629.
NON 131 - OUI 498
No 6 CET ROUVIERE
I. 1.620 ; V. 756 ; E. 663.
NON 188 - OUI 475
No 15 ECOLE CLARET
I. 1.336 ; V. 605 ; E. 529.
NON 104 - OUI 425
No 8 CET ROUVIERE
I. 1.588 ; V. 700 ; E. 619.
NON 200 - OUI 419
B. 11 - C.E.S. MOURILLON
I. 1.788 ; V. 825 ; E. 729.
NON 209 - OUI 520
B. 10 - C.E.S. MOURILLON
I. 1.825 ; V. 888 ; E. 791.
NON 247 - OUI 544.

◆ Canton de Toulon (2^{me})

5e - LYCEE PEIRESC
I. 771 ; V. 205 ; E. 275.
NON 87 - OUI 189
2e - LYCEE PEIRESC
I. 1.033 ; V. 408 ; E. 365.
NON 120 - OUI 240
3e - LYCEE PEIRESC
I. 827 ; V. 357 ; E. 320.
NON 109 - OUI 211
11e - LYCEE BONAPARTE
I. 1.654 ; V. 417 ; E. 378.
NON 103 - OUI 275
HOTEL-DE-VILLE
I. 300 ; V. 85 ; E. 84.

No 2 ECOLE AGUILLON
I. 1.041 ; V. 434 ; E. 396.
NON 145 - OUI 251
No 6 LYCEE TESSE
I. 1.160 ; V. 533 ; E. 508.
NON 67 - OUI 441
No 4 BRUNET
I. 1.450 ; V. 655 ; E. 557.
NON 164 - OUI 393
No 9 LYCEE BONAPARTE
I. 948 ; V. 403 ; E. 368.
NON 113 - OUI 255

◆ Canton de Toulon (3^{me})

8e - ECOLE LA LOUBIERE
I. 1.761 ; V. 750 ; E. 660.
NON 228 - OUI 432.
22e - L'AYGUADE
I. 537 ; V. 315 ; E. 279.
NON 85 - OUI 194.
12e - ECOLE CAP BRUN
I. 1.419 ; V. 728 ; E. 674.
NON 112 - OUI 562
12e - CES MOURILLON
I. 1.641 ; V. 750 ; E. 652.
NON 193 - OUI 459
4e - St-Jean-du-Var
I. 1.778 ; V. 790 ; E. 718.
NON 247 - OUI 471.
14e - ECOLE CLARET
I. 1.458 ; V. 661 ; E. 585.
NON 117 - OUI 468.
17e - ECOLE VALBOURDIN
I. 1.256 ; V. 620 ; E. 565.
NON 159 - OUI 406.
N. 3 - MOURILLON
I. 1.515 ; V. 678 ; E. 615
NON 151 - OUI 464.
10e - SERINETTE
I. 1.191 ; V. 611 ; E. 536.
NON 141 - OUI 397.
1er - ECOLE AGUILLON
I. 1.900 ; V. 851 ; E. 766.
NON 198 - OUI 568.
No 11 ECOLE LA SERINETTE
I. 1.068 ; V. 489 ; E. 422.
NON 146 - OUI 276
B. 2 - ECOLE AGUILLON
I. 1.981 ; V. 912 ; E. 803.
NON 191 - OUI 612.
B. 9 - ECOLE LA LOUBIERE
I. 1.779 ; V. 815 ; E. 721.
NON 238 - OUI 483.
B. 3 - ECOLE DE FILLES
SAINT-JEAN-DU-VAR
I. 1.690 ; V. 821 ; E. 732.
NON 274 - OUI 458.

◆ Canton de Toulon (4^{me})

No 3 ECOLE BRUNET
I. 1.465 ; V. 674 ; E. 615.
NON 174 - OUI 441
No 2 ECOLE BRUNET
I. 1.524 ; V. 649 ; E. 564.
NON 147 - OUI 417
No 1 ECOLE BRUNET
I. 1.444 ; V. 647 ; E. 580
NON 141 - OUI 439
I. 3.526 ; V. 1.762 ; E. 1.486.
NON 431 - OUI 995.
1er ECOLE DUTASTA
I. 1.008 ; V. 400 ; E. 368.
NON 174 - OUI 194
LE REVEST
I. 1.006 ; V. 502 ; E. 436
NON 157 - OUI 279
TOTAL TOULON
I. 98.379 ; V. 45.535 ; E. 40.704.
NON 12.266 - OUI 28.138

LA SEYNE

13e - ECOLE DES PLAINES 1
I. 1.075 ; V. 762 ; E. 489.
NON 217 - OUI 272.
14e - Ec. DES PLAINES 2
I. 1.001 ; V. 607 ; E. 554.
NON 310 - OUI 244.
La Seyne
10e - Gr. SCOLAIRE Sablettes
I. 1.039 ; V. 622 ; E. 563.
NON 244 - OUI 319.
11e - Gr. SCOLAIRE Sablettes
I. 1.124 ; V. 550 ; E. 471.
NON 131 - OUI 340.
12e - Gr. SCOLAIRE Sablettes
I. 967 ; V. 508 ; E. 449.
NON 161 - OUI 228.
1er - BOURSE DU TRAVAIL
I. 1.510 ; V. 827 ; E. 731.
NON 420 - OUI 311.
2e - HOTEL DE VILLE
I. 1.241 ; V. 662 ; E. 592.
NON 319 - OUI 273.
5e - Ec. F. DURAND (Garç.)
I. 1.287 ; V. 735 ; E. 666.
NON 419 - OUI 247.
6e - Ec. F. DURAND (Filles)
I. 1.451 ; V. 777 ; E. 688.
NON 339 - OUI 349.
4e - MARTINI - SUD
I. 877 ; V. 460 ; E. 403.
NON 238 - OUI 165.
3e - Ec. MARTINI - NORD
I. 1.436 ; V. 813 ; E. 750.
NON 431 - OUI 319.
9e - MARTERN. LA ROUVE
I. 1.171 ; V. 611 ; E. 570.
NON 344 - OUI 221.

7e - F. DURAND (Préau)
I. 1.080 ; V. 553 ; E. 517.
NON 251 - OUI 266.
Ec. MATERNELLE J. JAURES
I. 1.202 ; V. 669 ; E. 623.
NON 385 - OUI 238.
21e - J.B.-COSTE
I. 1.770 ; V. 1.123 ; E. 1.024.
NON 562 - OUI 462.
20e - JULES-VERNE
I. 1.854 ; V. 1.011 ; E. 894.
NON 487 - OUI 407.
19e - MABILY
I. 1.515 ; V. 918 ; E. 826.
NON 487 - OUI 339.
MATERNELLE RENAN
I. 1.036 ; V. 667 ; E. 611.
NON 297 - OUI 314.
17e - STALINE (Garçons)
I. 1.699 ; V. 998 ; E. 906.
NON 524 - OUI 382.
15e - BERTHE (garçons)
I. 1.517 ; V. 933 ; E. 861.
NON 649 - OUI 212.
16e - MATERNELLE BERTHE
I. 1.405 ; V. 688 ; E. 608.
NON 364 - OUI 244
LA SEYNE
Général
I. 27.257 ; V. 15.272 ; E. 13.796.
NON 7.584 - OUI 6.212.

◆ Canton de La Seyne

ST-MANDRIER
I. 1.809 ; V. 926 ; E. 820.
NON 259 - OUI 561.
SIX-FOURS
I. 9.991 ; V. 5.441 ; E. 4.620.
NON 1.383 ; OUI 3.237.

HYÈRES

8e - JUSTICE DE PAIX (étage)
I. 1.035 ; V. 598 ; E. 536.
NON 217 - OUI 319.
JUSTICE DE PAIX (r-d-c).
I. 1.140 ; V. 698 ; E. 615.
NON 234 - OUI 381.
J-FERRY.
I. 1.841 ; V. 957 ; E. 806.
NON 209 - OUI 597.
SALLE DES FETES (Radio).
I. 1.413 ; V. 775 ; E. 675.
NON 120 - OUI 555.
J-FERRY.
I. 1.592 ; V. 828 ; E. 717
NON 170 - OUI 547.

SALLE DES FETES
I. 1.332 ; V. 772 ; E. 660.
NON 135 - OUI 525.
DES CASERNES
I. 1.848 ; V. 1.033 ; E. 906.
NON 262 - OUI 644.
LES BORRELS
I. 1.23 ; V. 78 ; E. 64.
NON 35 - OUI 29.
LA BAYORRE
I. 699 ; V. 435 ; E. 362.
NON 131 - OUI 231.
ALMANARC
I. 890 ; V. 500 ; E. 443.
NON 144 - OUI 299.
J-MICHELLET
I. 1.543 ; V. 857 ; E. 774.
NON 338 - OUI 436.
CASERNES
(16e) GIENS

MOUILLION
I. 1.437 ; V. 659 ; E. 584.
NON 140 - OUI 444.
5me canton
B. 16 B - ECOLE DE GARÇONS
CLARET
I. 1.350 ; V. 638 ; E. 582.
NON 125 - OUI 457.
Hyères
21e - PORT CROS
I. 36 ; V. 27 ; E. 27.
NON 5 - OUI 22.
20e - ILE DU LEVANT
I. 89 ; V. 45 ; E. 42.
NON 16 - OUI 26

◆ Canton d'Hyères

LA CRAU
I. 2.986 - V. 1.744 ; E. 1.544.
NON 483 - OUI 1.061.
PORQUEROLLES.
I. 185 ; V. 114 ; E. 93.
NON 24 - OUI 69.
SAVEBONNE
I. 73 ; V. 41 ; E. 41.
NON 6 - OUI 35.
LES SALINS
I. 478 ; V. 347 ; E. 317.
NON 237 - OUI 80.
LA CAPTE
I. 444 ; V. 278 ; E. 246.
NON 54 - OUI 192

DRAGUIGNAN

I. 11.870 ; V. 5.565 ; E. 4.725.
NON 1.223 - OUI 3.502.

◆ Canton de Draguignan

LA MOTTE
I. 548 ; V. 318 ; E. 280
NON 120 - OUI 160
AMPUS
I. 287 ; V. 137 ; E. 120.
NON 38 - OUI 82.
FLAYOSC
I. 985 ; V. 697 ; E. 596.
NON 252 - OUI 344.
TRANS
I. 1.022 ; V. 623 ; E. 547.
NON 217 - OUI 330.
Guimaud

SAINT-TROPEZ

I. 4.188 ; V. 2.186 ; E. 1.898.
NON 708 - OUI 1.190.

◆ Canton de Saint-Tropez

LE RAYOL-CANADEL
I. 453 ; V. 280 ; E. 264
NON 31 - OUI 233
CAVALAIRE
I. 1.600 ; V. 682 ; E. 579
NON 133 - OUI 446
GASSIN
I. 625 ; V. 313 ; E. 285.
NON 84 - OUI 201
RAMATUELLE
I. 739 ; V. 359 ; E. 301.
NON 114 - OUI 187
LA CROIX-VALMER
I. 896 ; V. 493 ; E. 436.
NON 122 - OUI 314.
LA MOLE
I. 160 ; V. 68 ; E. 54.
NON 19 - OUI 35.

◆ Canton de Salernes

SALERNES
I. 1.573 ; V. 1.081 ; E. 950.
NON 524 - OUI 426.
TOURTOUR
I. 321 ; V. 155 ; E. 126.
NON 32 - OUI 94.
VILLECROZE
I. 496 ; V. 300 ; E. 261.
NON 92 - OUI 169.

◆ Canton de Tavernes

TAVERNES
I. 333 ; V. 219 ; E. 171.
NON 70 - OUI 101.
REGUSSON
I. 252 ; V. 150 ; E. 128.
NON 40 - OUI 88.
MONTEMYAN
I. 261 ; V. 139 ; E. 121.
NON 51 - OUI 77.
ARTIGNOSC
I. 114 ; V. 62 ; E. 50.
NON 20 - OUI 30
MOISSAC
I. 123 ; V. 78 ; E. 70.
NON 17 - OUI 53
SILLANS-LA-CASCADE
I. 204 ; V. 132 ; E. 118.
NON 45 - OUI 61.
FOX-AMPHOUX
I. 220 ; V. 132 ; E. 121.
NON 51 - OUI 70.

◆ Canton de Callas

CALLAS
I. 463 ; V. 274 ; E. 232.
NON 91 - OUI 141.
MONFERRAT
I. 166 ; V. 73 ; E. 58.
NON 26 - OUI 32.
CLAVIERS
I. 322 ; V. 210 ; E. 196.
NON 142 - OUI 54.
BARGEMON
I. 617 ; V. 243 ; E. 173.
NON 43 - OUI 130
CHATEAUDOUBLE
I. 169 ; V. 110 ; E. 90.
NON 35 - OUI 55.
FIGANIERES
I. 414 ; V. 231 ; E. 133.
NON 66 - OUI 67.

◆ Canton de Cotignac

COTIGNAC
I. 894 ; V. 476 ; E. 397.
NON 176 - OUI 221.
CARCES
I. 1.278 ; V. 768 ; E. 692.
NON 376 - OUI 316.
ENTRECASTEAUX
I. 443 ; V. 244 ; E. 217
NON 115 - OUI 102
MORTFORT
I. 401 ; V. 262 ; E. 238.
NON 123 - OUI 115.
SAINT-ANTONIN
I. 240 ; V. 144 ; E. 125.
NON 74 - OUI 51
CORRENS
I. 390 ; V. 220 ; E. 193.
NON 114 - OUI 79

◆ Canton de Fayence

FAYENCE
I. 1.232 ; V. 669 ; E. 598.
NON 168 - OUI 430.
MONS
I. 237 ; V. 138 ; E. 113.
NON 32 - OUI 81.
ST-PAUL-EN-FORET
I. 289 ; V. 181 ; E. 155.
NON 40 - OUI 115.
CALLIAN
I. 773 ; V. 487 ; E. 441.
NON 167 - OUI 274.
TOURRETTES
I. 546 ; V. 317 ; E. 285.
NON 81 - OUI 204.
MONTAUX
I. 890 ; V. 520 ; E. 472.
NON 171 - OUI 301.
SEILLANS-BROVES
I. 820 ; V. 457 ; E. 420.
NON 125 - OUI 295.
TANNERON
I. 433 ; V. 246 ; E. 219.
NON 62 - OUI 157.

FRÉJUS

FREJUS
I. 11.886 ; V. 6.036 ; E. 5.193.
NON 1.497 - OUI 3.694.

◆ Canton de Fréjus

SAINTE-MAXIME
I. 3.248 ; V. 1.995 ; E. 1.715.
NON 565 - OUI 1.150.
PUGET-SUR-ARGENS
I. 1.467 ; V. 820 ; E. 734
NON 317 - OUI 417
LE MUY
I. 2.151 ; V. 1.204 ; E. 1.040
NON 465 - OUI 575
LES ADRETS
I. 210 ; V. 142 ; E. 130.
NON 73 - OUI 57.

◆ Canton de Besse-sur-Issole

PIGNANS
I. 1.276 ; V. 792 ; E. 715
NON 408 - OUI 307
GONFARON
I. 1.312 ; V. 874 ; E. 768
NON 410 - OUI 358
VERIGNON
I. 26 ; V. 14 ; E. 14.
NON 1 - OUI 13
AIGUINES
I. 115 ; V. 75 ; E. 65.
NON 25 - OUI 40.
BAUDUEN
I. 115 ; V. 63 ; E. 56.
NON 13 - OUI 43.
LES SALLES
I. 155 ; V. 89 ; E. 82.
NON 40 - OUI 42.

◆ Canton de Comps-sur-Artuby

COMPS
I. 189 ; V. 109 ; E. 80.
NON 49 - OUI 31.
LA MARTRE
I. 60 ; V. 28 ; E. 14.
NON 6 - OUI 8
LE BOURGUET
I. 24 ; V. 14 ; E. 8.
NON 4 - OUI 4
TRIGANCE
I. 104 ; V. 54 ; E. 41.
NON 21 - OUI 20.
LA ROUE-ESCLAPON
I. 104 ; V. 45 ; E. 35.
NON 15 - OUI 20
BRENON
I. 21 ; V. 13 ; E. 9.
NON 1 - OUI 8
CHATEAUVIEUX
I. 32 ; V. 16 ; E. 16.
NON 10 - OUI 6.
BARGEME
I. 86 ; V. 49 ; E. 42.
NON 19 - OUI 23.

◆ Canton d'Aups

AUPS
I. 969 ; V. 553 ; E. 473.
NON 199 - OUI 274.
BAUDINARD
I. 91 ; V. 37 ; E. 26.
NON 16 - OUI 10.
VERIGNON
I. 26 ; V. 14 ; E. 14.
NON 1 - OUI 13
AIGUINES
I. 115 ; V. 75 ; E. 65.
NON 25 - OUI 40.
BAUDUEN
I. 115 ; V. 63 ; E. 56.
NON 13 - OUI 43.
LES SALLES
I. 155 ; V. 89 ; E. 82.
NON 40 - OUI 42.

◆ Canton de Barjols

BAROLS
I. 1.431 ; V. 977 ; E. 863.
NON 405 - OUI 458.
SAINT-MARTIN
I. 110 ; V. 86 ; E. 62.
NON 35 - OUI 27.
VARAGE
I. 616 ; V. 410 ; E. 360
NON 185 - OUI 175
BRAS
I. 442 ; V. 308 ; E. 293
NON 154 - OUI 139
SEILLONS-SOURCE-HYERES
I. 240 ; V. 157 ; E. 140
NON 56 - OUI 84
BRUE-AURAC
I. 275 ; V. 176 ; E. 115.
NON 69 - OUI 46.
ESPARRON
I. 136 ; V. 88 ; E. 78.
NON 35 - OUI 43.
CHATEAUVERT
I. 69 ; V. 50 ; E. 44.
NON 16 - OUI 28.
PONTEVES
I. 245 ; V. 143 ; E. 132.
NON 84 - OUI 48.

A HIRSON : UN MILITANT COMMUNISTE ASSASSINÉ

La rue de la paix à Hirson, dans l'Aisne ne ressemble pas à son homologue parisienne. C'est une rue tranquille bordée de maisons basses en briques, habitées par des travailleurs.

La haine et le meurtre ont apporté la douleur dans une de ces maisons paisibles. Michel Labroche, employé à la SNCF à Jeumont, militant du Parti Communiste Français, ne rentrer plus dans la villa « Sam-Suffit » qu'il avait construite pour abriter sa femme Annick, 26 ans, et sa fille Valérie, 6 ans. Michel Labroche a été assassiné hier matin alors qu'il surveillait un panneau électoral. Il allait avoir 30 ans.

En compagnie de trois autres camarades Edmond Vaadenbrouque et Jean-Claude Watteau, également cheminots, et de Gérard Lamart, vérificateur aux Aériennes, Michel Labroche effectuait hier à la fin de la nuit une tournée en voiture afin de vérifier si les affiches n'étaient

se cachent derrière les oripeaux de la majorité a servi dans ce meurtre.

Un ouvrier

Un ouvrier est mort, qui voulait faire respecter le jeu démocratique d'une élection. Michel Labroche était le secrétaire de la cellule de son quartier, la cellule Colonel Fabien. Michel Labroche était de la classe du Colonel Fabien, celle des libérateurs.

La famille Labroche, à Aubemont, est une famille ouvrière, le père de Michel est un ouvrier maçon et ses 7 enfants sont tous secourus qui travaillaient dans une usine à Aubemont. Lui-même travaillait depuis bientôt 12 ans à la SNCF au service des Exploitations.

Il était au Parti Communiste depuis 3 ans. Un de ses camarades de travail qui était avec lui le jour du meurtre, Jean-Claude Watteau, raconte comment Michel était apprécié et

12e - LYCEE BONAPARTE
I. 937 ; V. 354 ; E. 332.
NON 108 - OUI 224
10e - LYCEE BONAPARTE
I. 1.041 ; V. 424 ; E. 389.
NON 115 - OUI 271

● **BRIGNOLES**

I. 5.124 ; V. 2.910 ; E. 2.557.
NON 877 - OUI 1.680
2e - ECOLE DU DUTASTA
I. 1.058 ; V. 428 ; E. 389.
NON 157 - OUI 232

◆ **Canton de Brignoles**

VINS SUR CARAMY
I. 221 ; V. 153 ; E. 128
NON 46 - OUI 82
CAMPS LA SOURCE
I. 411 ; V. 225 ; E. 194
NON 86 - OUI 108
LA CELLE
I. 268 ; V. 165 ; E. 147.
NON 73 - OUI 74.

◆ **Canton de Saint-Maximin**

ST-MAXIMIN
I. 2.040 ; V. 1.312 ; E. 1.126.
NON 536 - OUI 590.
SAINT-MAXIMIN
I. 178 ; V. 99 ; E. 74
NON 30 - OUI 44
ROUGIER
I. 425 ; V. 226 ; E. 146
NON 68 - OUI 78
NANS-LES-PINS
I. 686 ; V. 446 ; E. 381
NON 172 - OUI 209
POURCIEUX
I. 200 ; V. 142 ; E. 123
NON 95 - OUI 28
LE PLAN D'AUPS
I. 291 ; V. 180 ; E. 166.
NON 22 - OUI 144.
SAINT-ZACHARIE
I. 1.116 ; V. 702 ; E. 618.
NON 268 - OUI 350

◆ **Canton de Solliès-Pont**

BELGENTIER
I. 457 ; V. 279 ; E. 246
NON 80 - OUI 166
LA FARLEDE
I. 1.750 ; V. 894 ; E. 796
NON 319 - OUI 477
SOLLIES - TOUCAS
I. 1.003 ; V. 538 ; E. 456
NON 165 - OUI 291
SOLLIES-VILLE
I. 471 ; V. 268 ; E. 247
NON 96 - OUI 151
SOLLIES-PONT
I. 2.631 ; V. 1.503 ; E. 1.284.
NON 547 - OUI 737.

◆ **Canton de Collobrières**

BORMES
I. 1.930 ; V. 1.075 ; E. 991
NON 326 - OUI 575
LAVANDOU
I. 2.586 ; V. 1.454 ; E. 1.263.
NON 310 - OUI 953
COLLOBRIERES
I. 816 ; V. 764 ; E. 380.
NON 81 - OUI 299

● **LA VALETTE**

I. 7.219 ; V. 3.518 ; E. 3.078.
NON 1.014 - OUI 2.064

◆ **Canton d'Ollioules**

OLLILOULES
I. 4.519 ; V. 2.541 ; E. 2.249.
NON 816 - OUI 1.433.
EVENOS
I. 506 ; V. 315 ; E. 257.
NON 113 - OUI 144
BANDOL
I. 3.908 ; V. 2.305 ; E. 2.019.
NON 520 - OUI 1.499.
SANARY
I. 6.613 ; V. 3.430 ; E. 2.980.
NON 682 - OUI 2.298
Brignoles

◆ **Canton du Beausset**

LE BEAUSSET
I. 1.845 ; V. 1.185 ; E. 1.060
NON 420 - OUI 640
SIGNES
I. 528 ; V. 304 ; E. 268
NON 89 - OUI 179
ST-CYR-SUR-MER
I. 3.208 ; V. 1.748 ; E. 1.458.
NON 484 - OUI 974.

◆ **Canton de La Roquebrussanne**

LA CADIERE
I. 1.206 ; V. 762 ; E. 632.
NON 320 - OUI 312
Collobrières
RIBOUX
I. 43 ; V. 30 ; E. 29.
NON 7 - OUI 22.
LE CASTELLET
I. 1.221 ; V. 712 ; E. 619.
NON 204 - OUI 415.

◆ **Canton de Cuers**

LA ROQUEBRUSSANNE
I. 423 ; V. 252 ; E. 218.
NON 81 - OUI 137.
GAREOULT
I. 614 ; V. 297 ; E. 222
NON 89 - OUI 133
MEOUNES
I. 451 ; V. 246 ; E. 212
NON 46 - OUI 166
MAZAUGUES
I. 290 ; V. 204 ; E. 177
NON 103 - OUI 74
NEOULES
I. 271 ; V. 162 ; E. 136
NON 69 - OUI 67
Ste-ANASTASIE
I. 311 ; V. 165 ; E. 145
NON 65 - OUI 80
FOCBARON
I. 162 ; V. 95 ; E. 83.
NON 39 - OUI 44
FORCALQUEIRET
I. 169 ; V. 93 ; E. 73.
NON 24 - OUI 49.

◆ **Canton de Cuers**

CUERS
I. 3.495 ; V. 1.873 ; E. 1.680.
NON 626 - OUI 1.054.
CARNOULES
I. 1.038 ; V. 673 ; E. 630.
NON 423 - OUI 207.
Rians
PUGET VILLE
I. 1.134 ; V. 698 ; E. 611
NON 355 - OUI 256
PIERREFEU
I. 1.684 ; V. 981 ; E. 836.
NON 273 - OUI 563

CASERNES
I. 1.928 ; V. 1.008 ; E. 866.
NON 255 - OUI 611.
B. 1er - HOTEL DE VILLE
I. 1.619 ; V. 917 ; E. 785.
NON 167 - OUI 618.
Hyères
B. 2 - HOTEL DE VILLE (Essi)
I. 1.693 ; V. 948 ; E. 810.
NON 205 - OUI 605.
5me canton
B. 5 - ECOLE MATERNELLE
I. 842 ; V. 500 ; E. 429.
NON 100 - OUI 329
CARQUEIRANNE
I. 2.928 ; V. 1.811 ; E. 1.606
NON 544 - OUI 1.122.
LA LONDE
I. 2.363 ; V. 1.444 ; E. 1.263.
NON 559 - OUI 704.
ROQUEBRUNE
I. 2.686 ; V. 1.350 ; E. 1.141.
NON 324 - OUI 847.

RÉSULTATS du VAR

NON 57.160 OUI 102.797

I. 345.481 - V. 182.955 - E. 159.957

Non : 35,74 % - Oui : 64,26 %

Abstentions 47,05 %

◆ **Canton du Luc**

LE LUC
I. 2.495 ; V. 1.095 ; E. 945.
NON 403 - OUI 542
LE CANET-DES-MAURES
I. 822 ; V. 419 ; E. 371
NON 132 - OUI 239
VIDAUBAN
I. 1.684 ; V. 997 ; E. 854.
NON 334 - OUI 520.
LES MAYONS
I. 222 ; V. 147 ; E. 128.
NON 43 - OUI 85.

◆ **Canton de Rians**

RIANS
I. 831 ; V. 504 ; E. 443.
NON 216 - OUI 227.
LA VERDIERE
I. 416 ; V. 272 ; E. 225
NON 115 - OUI 114
SAIN-JULIEN
I. 471 ; V. 254 ; E. 219
NON 90 - OUI 129
GINASSERVIS
I. 405 ; V. 200 ; E. 164.
NON 70 - OUI 94.
VINON
I. 1.031 ; V. 590 ; E. 514.
NON 217 - OUI 297.
ARTIGUES
I. 54 ; V. 30 ; E. 23.
NON 8 - OUI 15.

SAINT-RAPHAEL
I. 12.985 ; V. 6.584 ; E. 5.756.
NON 1.454 - OUI 4.302.
BAGNOLS-EN-FORET
I. 411 ; V. 226 ; E. 189.
NON 74 - OUI 115.

◆ **Canton de Grimaud**

GRIMAUD
I. 1.184 ; V. 592 ; E. 493
NON 164 - OUI 329
LA GARDE-FREINET
I. 748 ; V. 369 ; E. 298
NON 136 - OUI 162
PLAN DE LA TOUR
I. 603 ; V. 369 ; E. 298
NON 103 - OUI 195
COGOLIN
I. 2.187 ; V. 1.121 ; E. 976.
NON 396 - OUI 580

◆ **Canton de Grimaud-Lorgues**

LORGUES
I. 2.361 ; V. 1.423 ; E. 1.212.
NON 424 - OUI 788.
TARADEAU
I. 297 ; V. 190 ; E. 162
NON 49 - OUI 113
LES ARCS
I. 2.166 ; V. 1.259 ; E. 1.029
NON 476 - OUI 553
LE THORONET
I. 359 ; V. 195 ; E. 157.
NON 102 - OUI 55

Emil DIMITROV à PARIS



Pour la première fois en France le show bulgare d'Emil Dimitrov est venu pour quinze jours présenter des pantomimes sur des rythmes neufs.
Notre photo : Les sœurs Kouchievi durant une répétition. (AFP).

verrier si les affiches n'étaient pas arrachées des panneaux électoraux.

Meurtre

Dans la nuit, Michel et ses camarades ont aperçu près de la Mairie un homme qui descendait d'une voiture blanche pour lacérer les affiches du Parti Socialiste. Peu après à 5 h. 30, alors que le jour s'était levé, il arrive devant le panneau électoral de l'avenue de la Gare. Il n'y avait plus d'affiche. La « 403 » dans laquelle il avait pris place se gare près du panneau et l'affiche appelant à voter « NON » est remplacée.

C'est alors qu'arrive en sens inverse la voiture blanche : un coupé Fiat 128. La voiture roule rapidement en face du panneau où sont arrêtés les quatre camarades. Arrivée en face de la gare elle fait demi-tour. Michel Labroche, Jean-Claude Watteau et Edmond Vandembroucq se retirent vers le trottoir opposé de façon à voir bien la voiture qui arrive sur leur droite. Gérard Lamart est resté au volant de la « 403 ». Arrivée à 100 m. des trois hommes la voiture accélère, tourne vers la gauche, traverse la chaussée, bondit sur le trottoir. Edmond et Jean-Claude sautent mais Michel est happé, broyé par l'automobile. Sa tête heurte le montant du pare-brise, il rebondit sur la chaussée inerte. La « 128 » poursuit sa route, les camarades de Michel l'emportent sans connaissance jusqu'à l'hôpital où l'on ne pourra que constater le décès.

« Mais ils n'ont pas voulu le tuer, lui. Pourquoi lui précisément. Pourquoi ce meurtre ? »

Parmi toutes les formes d'oppression qu'elle utilise la réaction encore une fois a usé du terrorisme.

U.D.R.

Trois quarts d'heure plus tard un dénommé Jean Valme, 25 ans, militaire de carrière et actuellement sergent au Régiment d'Infanterie de Marine Aéroporté, stationné à Sissonnes se constitue prisonnier. C'est lui le conducteur de la Fiat 128, c'est lui le meurtrier. L'enquête démarre, mais la police après avoir donné quelques versions contradictoires des faits — on a prétendu que Jean Valme était ivre, puis on a dit qu'il avait eu peur de ces 3 hommes armés d'un pot de colle — c'est le silence sur la poursuite de ses investigations.

Si Jean Valme n'était pas connu à Hirson, son père, lui, l'est.

M Valme senior qui a pris sa retraite de garde mobile dans cette ville de l'Aisne est bien connu des militants communistes, comme un homme de main de l'UDR. Il a été dans toutes les campagnes électorales de la majorité depuis 1958. Cette année, la campagne pour le référendum avait été assez houleuse. Sans doute parce que la réaction ne digérait-elle pas la défaite qu'elle a subie en mars dernier quand une liste d'union démocratique a remplacé à la Mairie d'Hirson une municipalité gaulliste-centriste.

Non loin d'Hirson, un colleur d'affiches communiste a été dans la nuit de vendredi à samedi pourchassé par une voiture. Hier, dans la nuit, Jean Valme n'était pas seul, puisque d'autres voitures ont poursuivi des colleurs d'affiches. Mais cette fois ils sont allés plus loin, toute la haine des fascistes qui

Un acte odieux que tous les démocrates condamnent

A Hirson, dans l'Aisne, un cheminot communiste de 29 ans a été tué dimanche à 5 heures du matin. Il gardait le panneau du « NON » avec trois autres camarades pour que les électeurs à l'ouverture du bureau de vote trouvent intact l'appel du Parti Communiste à refuser l'Europe des trusts avec l'aggravation de l'exploitation populaire et l'abandon de la souveraineté nationale qu'elle veut nous imposer.

M. Jean Valme, militaire de carrière, dont les attaches avec l'UDR sont connues, a foncé avec son automobile sur le groupe de militants, écrasant notre camarade.

Le Parti Communiste Français salue la mémoire de Michel Labroche. Il s'associe à la douleur de sa famille (il était père d'un enfant de 6 ans), de ses amis, de ses camarades.

Il exige le châtiement du coupable et la dissolution des groupes de choc de l'UDR qui sont une menace permanente pour les libertés démocratiques et pour la sécurité des citoyens.

LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS